

## Education civique et morale - Polémiques

### Activité 1

*“Il n’appartient pas à l’école d’enseigner la morale : en effet, l’école ne saurait imposer, inculquer qu’un dogme d’Etat, un catéchisme laïque totalitaire, une conception univoque du « bien » et du « mal ».*

*En vertu de quoi l’école s’arrogerait-elle le droit de définir ce qui est bien et ce qui est mal ?*

*Que l’école instruisse les élèves, et que les parents éduquent leurs enfants, en fonction des valeurs qui sont les leurs.*

*La morale, l’enseignement de la morale, c’est poussiéreux, ringard, obsolète, en tout cas cela ne peut avoir sa place dans l’école du XXI<sup>e</sup> siècle.*

*Quant à l’instruction civique et morale, rien n’est clair : s’agit-il d’un enseignement philosophique, historique, politique, juridique, littéraire, de tout cela à la fois ?*

*De toute façon je n’ai aucune compétence en philosophie ni en droit, et il n’est pas question de faire de la politique à l’école. Dans l’exercice de mon métier, je n’ai pas l’intention de bafouer l’obligation de neutralité. Si je me mets à parler à mes élèves de morale ou d’éducation civique, il faudra bien que je m’implique, avec ma subjectivité, mes convictions, mes croyances.*

*J’entends respecter la déontologie de l’enseignant, et ne pas enfreindre le principe de laïcité de l’école française. ”*

**Ces remarques ont été glanées auprès de « l’homme de la rue », de philosophes, et d’enseignants. Dans quelle mesure adhérez-vous aux positions exprimées ?**

**Éléments de réponses, permettant d’entamer un débat contradictoire : voir page suivante.**

*Références des fichiers joints*



Instruction civique et morale Bibliographie 2012

Quelques réflexions pour tenter d'apaiser les polémiques  
fondées sur des représentations erronées  
relatives à l'enseignement de la morale à l'école

Si, comme certains le pensent, l'école n'a pas le droit de se mêler d'enseigner la morale, au motif qu'elle ne saurait qu'imposer un dogme d'Etat, un « catéchisme laïque totalitaire », une conception univoque du « bien » et du « mal », alors

- on ne peut plus demander à des élèves, avant une collation, d'attendre que tous leurs camarades soient servis avant de commencer à boire et à manger
- on ne peut plus raconter aux élèves *Les trois petits cochons* (car des valeurs telles que le travail, la persévérance, l'entraide ne sont pas dissimulées), ni aucun autre conte traditionnel, car tous sont porteurs de messages moraux fondamentaux
- on lira *Les Misérables* en faisant comme si l'attitude des Thénardier à l'égard de Cosette et de Fantine était équivalente à celle de Jean Valjean.

Si les parents sont seuls garants des valeurs morales à transmettre, alors que peuvent peser les Droits de l'Homme face à la méconnaissance entretenue de l'autre, au conformisme intolérant et sexiste, aux certitudes faciles, à l'estime inconditionnel de soi ? A quoi bon les efforts de réflexion et de connaissance qui permettent d'accéder aux valeurs que proposent, de manière exigeante et ambitieuse, le Préambule de notre Constitution ou notre devise républicaine ?

Non que les familles soient systématiquement dans le déni des valeurs qui constituent le ciment de la nation ni que l'Ecole soit auréolée de toutes les vertus. Mais l'éducation est affaire de responsabilité partagée, et refuser à l'Ecole cette mission essentielle qui consiste à aider les élèves à distinguer ce qui est bien de ce qui ne l'est pas, c'est renoncer à l'éducation dans le cadre scolaire.

« S'il existe des écoles, c'est précisément parce que la vie n'en est pas une », écrivait Olivier Rebol, de manière quelque peu subversive, dans un contexte pétri de slogans tels que « la vie dans l'école », ou « l'école dans la vie ».

Il est vrai qu'il est grand temps de dépoussiérer le mot « morale », connoté de manière tellement négative qu'à peine prononcé il provoque presque toujours des réactions immédiates de rejet ou de dérision, et que nombreux sont ceux qui ne parviennent plus à envisager que l'on puisse tenter de distinguer le bien du mal sans faire la morale, c'est-à-dire sans imposer de manière autoritaire des règles de conduite ou des valeurs supposées universelles, comme cela a malheureusement trop souvent été le cas, dans les écoles, il y a quelques décennies.

Mais enseigner la morale aujourd'hui, ce n'est plus faire croire aux élèves, calligraphie matinale à l'appui, que « Bien mal acquis ne profite jamais » ou que « menteur n'est jamais écouté ». Ce n'est pas davantage exalter les qualités humaines au point de les ériger toutes en vertus quelles que soient les circonstances (Voltaire disait que le courage est « une qualité commune aux scélérats et aux grands hommes » ; il y a de pieux mensonges, des mensonges héroïques, et des vérités qui sont dévoilées par lâcheté).

Enseigner la morale, ce n'est pas non plus résumer l'apprentissage du « vivre ensemble » au respect des règles de vie de la classe. Ce n'est pas, au petit bonheur, se contenter des prétextes qu'offrent parfois des conflits au sein des cours de récréation pour « faire la leçon » aux élèves.

Enseigner la morale, c'est mettre en œuvre une démarche d'apprentissage méthodique dans cette discipline comme dans les autres.

C'est avant tout apprendre aux élèves à porter à autrui une attention qu'on ne lui accorderait pas toujours spontanément. C'est leur apprendre à vaincre, peu à peu, leur égoïsme. C'est, à partir de dilemmes moraux posés par des situations concrètes, et dont les solutions sont toujours et nécessairement nuancées, guider leurs choix pour les aider à construire des repères et des valeurs.

L'accès à la pensée juridique, fondée sur l'argumentation et la contradiction, ainsi que la maîtrise de quelques notions de droit seraient indispensables aux professeurs d'école, notamment pour animer ou guider des débats, pour jalonner la réflexion, parfois pour aider à résoudre des problèmes, et pour fournir aux élèves quelques repères et les initier à leur tour à des notions juridiques élémentaires.

On ne saurait pour autant confondre « droit » et « morale », et la confrontation de ces deux domaines est souvent riche d'enseignements sur le fonctionnement d'une société.

Si le droit peut utilement nourrir la recherche de solutions concernant la vie collective et le respect d'autrui, il n'apporte guère de réponse aux grandes questions sur lesquelles l'homme s'interroge.

Le droit peut résoudre des problèmes liés aux contraintes sociales ; les dilemmes moraux sont d'une autre portée.

On ne prendra pas prétexte d'un quelconque risque de prosélytisme (qui de fait est extrêmement limité, car les enseignants sont très respectueux de la déontologie en la matière) pour empêcher les élèves de mettre des mots sur les divergences idéologiques qui opposent les humains, et de découvrir les convergences qui les rapprochent.

On ne se réfugiera pas derrière la transmission de savoirs scolaires exsangues, purement instrumentaux, pour esquiver les questions de fond, celles qui ont aux yeux de l'élève une importance essentielle, et pour lui refuser la connaissance de réponses nombreuses qui ont été apportées par les hommes aux questions fondamentales qu'il se pose lui-même.

On ne s'abritera pas derrière l'impossibilité de faire de l'esprit critique des élèves un objet d'évaluation rigoureux pour renoncer à le développer, à partir de la confrontation de très nombreux points de vue qui ont chacun une part de légitimité mais ne sont pas pour autant équivalents.

Au lieu de lui fournir des réponses uniques et définitives, on incitera l'élève à développer le courage de penser et de peser, et on lui évitera ainsi de devenir, quelques années plus tard, la victime d'idéologies douteuses qui lui apporteraient des réponses sans nuances, lesquelles acquerraient un statut de vérités absolues et indiscutables. De vérités à ne plus remettre en question.

Pour mettre en œuvre les remarques et conseils figurant ci-dessus, tout en évitant les écueils évoqués, on pourra se référer au document cité ci-dessous (voir *Références des fichiers joints*).

On pourra aussi réfléchir à la prise de conscience morale qu'il est possible de susciter, sans grand commentaire ni jugement moral, à partir de situations telles que celle figurant ci-dessous, intitulée « *De qui nous sentons-nous solidaires ?* ».

*Références des fichiers joints*



30 situations pédagogiques pour l'enseignement de la Morale 24 septembre 2012